

Service Eau et environnement  
Unité Ressource en eau et milieux aquatiques  
Affaire suivie par : Sandy LETESSIER  
Tél : 02 85 32 75 94  
Courriel : ddt-rema@sarthe.gouv.fr

Mairie de Montbizot  
Place Louis Rousay  
72380 MONTBIZOT

Le Mans, le 22 décembre 2025

**Objet : Expertise cours d'eau – lieu-dit « La Mare Rôtie » – commune de Montbizot**

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis une demande d'expertise sur un écoulement localisé au lieu-dit « La Mare Rôtie » sur la commune de Montbizot.

Une expertise a été effectuée le 12/09/2025 par l'Office Français de la Biodiversité (OFB) afin d'appliquer le protocole de détermination des cours d'eau sur l'écoulement concerné.

**L'expertise de terrain a permis de mettre en évidence que l'écoulement appartient à un réseau de fossés.**

Vous trouverez en pièce jointe la carte de localisation de l'ensemble du tronçon expertisé à reclasser en fossé (en rose).

La carte des cours d'eau de la Sarthe au titre de la Police de l'eau sera actualisée après le COPIL Cours d'eau de 2026. Elle sera visible sur le site des services de l'Etat en Sarthe à l'adresse suivante : <https://carto2.geoide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=abee5e02-3b03-4958-94e2-b811f8eb4fcd>

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,  
pour le Préfet et par délégation,  
le Directeur départemental des territoires et par subdélégation,  
l'Adjoint au chef du service Eau et environnement



Raphaël CHAUSSIS

PJ : fiche d'expertise  
copie : mairie de la commune concernée

**Délais et voies de recours :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision de rejet de cette demande.

La présente décision peut également faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nantes. Le délai de recours contentieux est de deux mois pour le demandeur et commence à compter de la notification de la présente décision.

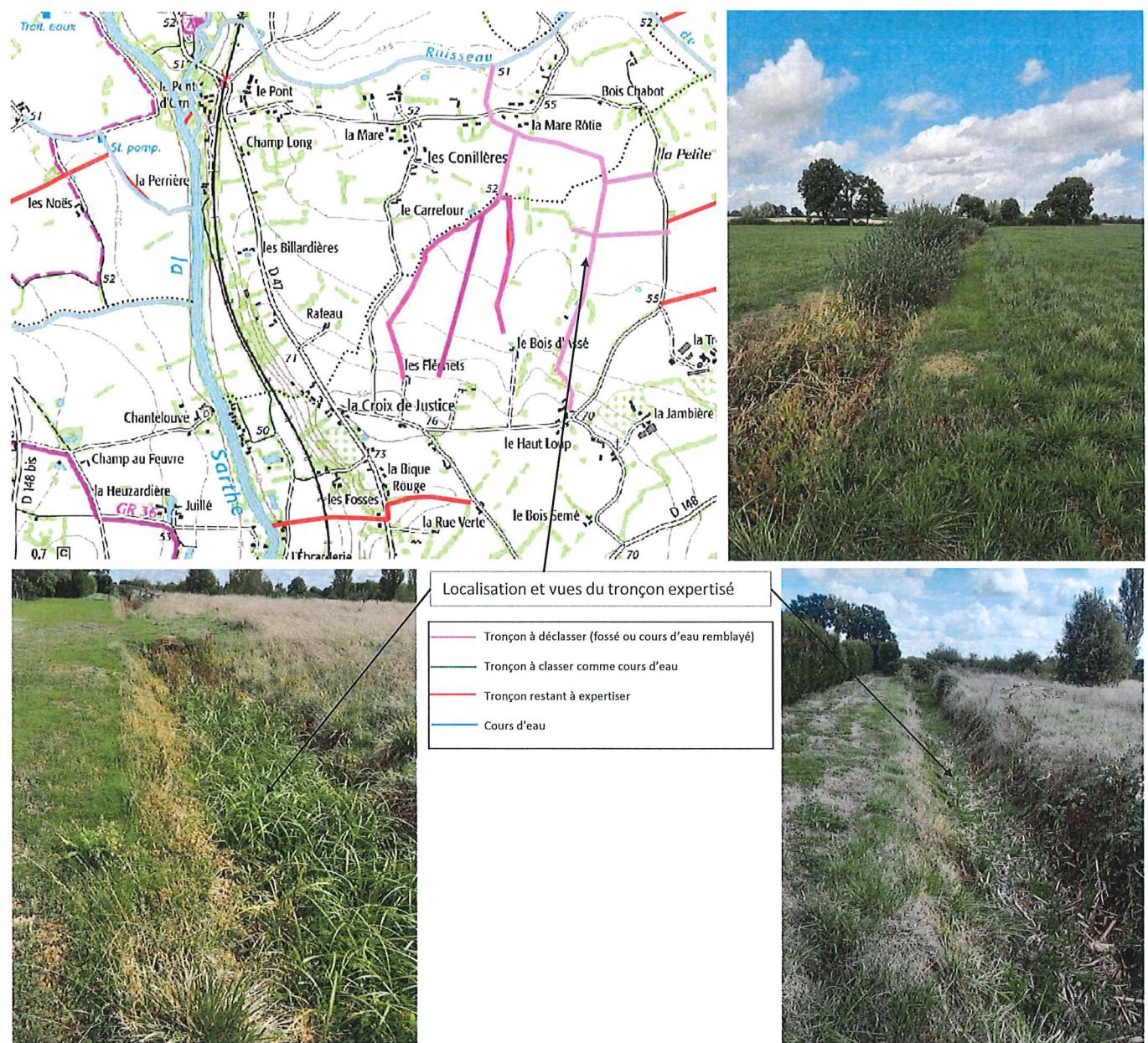
Le tribunal administratif peut être saisi via l'application informatique « Télerecours » accessible par internet sur le site : <https://www.telerecours.fr/>

**Protection des données :**

Conformément au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018 et à la loi « informatique et liberté » dans sa dernière version modifiée du 20 juin 2018, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition des informations qui vous concernent.

Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier ou un courriel au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier. Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce, en précisant l'adresse à laquelle la réponse doit être envoyée.

### Photographies / Carte



### Conclusion

Le tronçon expertisé ne possède pas les caractéristiques d'un cours d'eau. Il s'agit d'un réseau de fossés recueillant les eaux de drainage des parcelles agricoles adjacentes.

Données générales				
Date :	12/09/2025	limites du tronçon	données GPS	
Opérateur (s) et organisme :	OFB 72		X (en dd)	Y (en dd)
A LEFEUVRE			aval	
Commune :	MONTBIZOT	amont		
Conditions d'observation :				
Lieu-dit :	La Mare Rotie	<input checked="" type="checkbox"/> < 8j sans pluies (10 mm dans les 8 jours) <input type="checkbox"/> > 8j sans pluies		
Nom usuel (si information)	Ru de l'Aunay	n° photos : <input type="text"/>		
Référentiel cartographique actuel : <input checked="" type="checkbox"/> Scan 25 IGN (Année : ..... ) <input checked="" type="checkbox"/> BD TOPO <input type="checkbox"/> Orthophotoplan + MNT <input type="checkbox"/> BCAC				
Critères de qualification des COURS D'EAU (cumulatifs)				
Alimentation par une source				
<input type="checkbox"/> OUI	Type de source :			
<input type="checkbox"/> NON	1) Ponctuelle : <input type="checkbox"/> fontaine <input type="checkbox"/> lavoir <input type="checkbox"/> mare <input type="checkbox"/> plan d'eau <input type="checkbox"/> mouillère <input type="checkbox"/> émergence clairement identifiée			
<input type="checkbox"/> Indéterminé	2) Diffuse : <input type="checkbox"/> zone drainée <input type="checkbox"/> prairie humide <input type="checkbox"/> zone humide <input type="checkbox"/> bois humide			
	Autres :			
Débit suffisant une majeure partie de l'année				
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Indéterminé	Fréquence d'écoulement : <input type="checkbox"/> permanent <input type="checkbox"/> intermittent <input type="checkbox"/> indéterminé			
Lit naturel à l'origine				
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> Indéterminé	Information historique <input type="checkbox"/> Cassini <input type="checkbox"/> Cadastre napoléonien <input type="checkbox"/> Etat major <input type="checkbox"/> Autre: <input type="text"/>			
Cas particuliers : Critères supplémentaires				
Berges supérieures à 10cm				
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON			
Substrat diversifié et différencié				
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON			
Continuité Amont/ Aval				
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON			
Vie aquatique				
<input type="checkbox"/> OUI	<input type="checkbox"/> NON	<input type="checkbox"/> Indéterminé		
<input type="checkbox"/> poisson :				
<input type="checkbox"/> macroinvertébré :				
<input type="checkbox"/> végétation inféodée aux milieux aquatiques				
Statut (cf logigramme)				
Statut déterminé grâce à : <input checked="" type="checkbox"/> Critères cumulatifs (Grille 1) <input type="checkbox"/> Critères supplémentaires (Grille 2)				
<input type="checkbox"/> COURS D'EAU	<input type="checkbox"/> COURS D'EAU ENTERRE			
<input type="checkbox"/> TALWEG	<input type="checkbox"/> FOSSE	<input type="checkbox"/> AUTRE:		
<input type="checkbox"/> si doute , renouveler cette démarche à une période hydrologique ultérieure				
Ident_OFB: HC25_087; HC25_088; HC25_089; HC25_090; HC25_091				
OFB - Service départemental de la Sarthe				